

Concernant les OAP sectorielles

Sur la commune d'Ailly-sur-Noye

En page 12 sur le plan de l'orientation d'aménagement il est indiqué par erreur rue de Moreuil RD 920 alors que la rue concernée est l'avenue de Picardie.

Sur la commune de Sourdon

Le carrefour avec la RD 14 pose des problèmes de sécurité avec une visibilité très réduite en sortant de la rue de Degouy.

La création de la zone d'habitation va engendrer un nouveau trafic un peu plus important que celui existant. Il conviendrait en parallèle du développement de cette zone de réfléchir à la configuration du carrefour.